Voisin artisan nuisances sonores...

Par Marie1010

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des conseils et peut-être aussi des témoignages de personnes vivant la même situation.

Depuis plusieurs mois, un des voisins de notre maison a installé son auto-entreprise (il est tout seul) à côté de notre jardin. Depuis, c'est infernal. Il possède des engins de chantier qui font beaucoup de bruit, et des outils avec lesquels il tape/troue/scie tous les jours ou presque. Au bruit s'ajoutent les odeurs de pots d'échappement, de caoutchouc brûlé, et de carburant parfois. (il a une sorte de cuve)

Nous l'entendons dans le jardin mais aussi à l'intérieur de la maison, même avec les fenêtres fermées. Il sait qu'il fait du bruit et qu'il nous dérange, mais s'en fiche totalement. Je précise qu'il s'agit d'une zone où il y a uniquement des habitations, et on entend que lui. Avant qu'il arrive, c'était un coin très calme. Par contre il y a des zones dédiées à ce genre d'activités à quelques kms, éloignées des maisons. C'est donc incompréhensible qu'il ne s'y soit pas installé.

D'après ce que j'ai compris, la première étape est d'en parler au maire, ce que nous comptons faire. Seulement nous n'avons pas beaucoup d'espoir de ce côté-là, car nous en avons déjà parlé à un employé de la mairie qui ne voyait pas de problème à ce que cette personne ait installé son entreprise en plein milieu d'habitations. De plus nous habitons dans une toute petite bourgade, où tout le monde se connait, et le maire et cette personne se connaissent. Je suppose qu'il a probablement obtenu l'accord de la mairie pour installer son "entreprise" ici.

Cela commence sérieusement à peser sur mon moral, d'autant que nous vivons là depuis longtemps, bien avant que cette personne s'installe ici. Mais il semble qu'il s'est mis tout le voisinage dans la poche, car personne ne se plaint de lui. (à l'exception d'une ou deux personnes qui sont parties à cause de lui...) De plus je ne vois pas comment il serait possible de louer ou de vendre la maison si nous le décidions, car qui voudrait venir vivre ici avec un voisin pareil? Donc clairement notre propriété perd en plus de sa valeur.

Les avis et conseils seraient vraiment les bienvenus, merci de m'avoir lue.

Par vivi2501

vous pouvez contacter le centre d'information et de documentation sur le bruit au 01 47 64 64 64 pour savoir si vous pouvez porter plainte contre l'auto-entrepreneur